



Problème avec mon ex bayeur

Par **ana13bleu**, le **04/09/2012 à 10:10**

Bonjour,
Mon ex bayeur me réclame des loyés impayés or j'ai arrêté mon activité commerciale le 01/01/2012 pour des raisons économiques. Sachant que je tenais mon restaurant en nom propre, suis je obligé de le régler? merci

Par **cocotte1003**, le **04/09/2012 à 11:24**

Bonjour, pour mettre fin à votre bail, il vous faut envoyer une LRAR au bailleur pour donner votre préavis qui commencera le jour de réception de cette lettre. vous devez payer loyers et charges jusqu'à la fin de votre préavis, cordialement

Par **Lag0**, le **04/09/2012 à 11:40**

Bonjour,
Quel type de bail, bail commercial ?